



**INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE  
PARTENARIAT**

**AZERBAÏDJAN**

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL  
2007-2010**

## **Table des matières:**

1.	Introduction.....	4
2.	Priorités et objectifs principaux .....	4
3.	Budget indicatif 2007-2010 .....	5
4.	Domaine prioritaire n° 1: Soutien au développement démocratique et à la bonne gouvernance .....	6
	<b>4.1. Contexte stratégique/justification.....</b>	<b>6</b>
	<b>4.2. Sous-priorités.....</b>	<b>8</b>
	4.2.1. Sous-priorité 1: Réforme de l'administration publique et amélioration de la gestion des finances publiques et de la fiscalité, dont le contrôle interne des finances publiques et l'audit externe.....	8
	4.2.2. Sous-priorité 2: État de droit et réforme judiciaire .....	9
	4.2.3. Sous-priorité 3: Droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales .....	10
	4.2.4. Sous-priorité 4: Éducation, science et contacts/échanges entre les peuples .....	12
5.	Domaine prioritaire n° 2: Appui à la réforme socio-économique (en mettant l'accent sur l'alignement sur l'acquis communautaire), lutte contre la pauvreté et renforcement des capacités administratives .....	13
	<b>5.1. Contexte stratégique/justification.....</b>	<b>13</b>
	<b>5.2. Sous-priorités.....</b>	<b>15</b>
	5.2.1. Sous-priorité 1: Promouvoir le commerce bilatéral, améliorer le climat des investissements et approfondir la réforme sociale, dont celle des régimes de retraite et de sécurité sociale .....	15
	5.2.2. Sous-priorité 2: Soutenir la mise en œuvre du programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement économique (SPPRED)/programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement durable (SPPRSD), du programme d'État pour le développement régional et des programmes gouvernementaux concernant le secteur non pétrolier (renforcement de la compétitivité et diversification de l'économie) .....	16
	5.2.3. Sous-priorité 3: Aspects réglementaires sectoriels, notamment en matière de comptabilité publique et de marchés de capitaux .....	17
6.	Domaine prioritaire n° 3: Appui aux réformes économiques et législatives dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement .....	18
	<b>6.1. Contexte stratégique/justification.....</b>	<b>18</b>
	<b>6.2. Sous-priorités.....</b>	<b>19</b>
	6.2.1. Sous-priorité 1: Énergie, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux .....	19
	6.2.2. Sous-priorité 2: Transports, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux .....	20
	6.2.3. Sous-priorité 3: Environnement.....	21
7.	Mise en œuvre.....	22
8.	Risques et hypothèses .....	23
9.	Alignement, harmonisation et consultation .....	24

<b>9.1. Dialogue avec le gouvernement et alignement sur les politiques nationales .</b>	
.....	<b>24</b>
<b>9.2. Harmonisation et coordination avec les États membres, les autres bailleurs de fonds et la société civile.....</b>	<b>24</b>

## **1. Introduction**

Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a suivi lentement (quoique pas toujours d'une manière cohérente) une stratégie de réforme «évolutive» destinée, d'une part, à développer la démocratie et à mettre en place une économie de marché dans le pays et, d'autre part, à rapprocher l'Azerbaïdjan de l'UE. Il reste tout de même encore beaucoup à faire dans les années à venir.

La coopération entre l'UE et l'Azerbaïdjan a pour principal objectif de soutenir le programme de réforme du pays et d'approfondir les relations, principalement dans le cadre des objectifs politiques définis dans l'accord de partenariat et de coopération (APC) de juin 1999 et dans le plan d'action PEV UE-Azerbaïdjan du 14 novembre 2006.

Dans ce contexte, le document de stratégie de l'Azerbaïdjan 2007-2013, que la Commission a adopté le 07.03.07, donne un aperçu complet des priorités futures de l'assistance communautaire au titre de l'ensemble des instruments et des programmes. Ce document de stratégie est par ailleurs basé sur la structure du plan d'action UE-Azerbaïdjan qui se divise en dix grands domaines prioritaires.<sup>1</sup>

Le présent programme indicatif national (PIN) 2007-2010 définit de manière plus détaillée l'axe des activités à mettre en œuvre grâce à l'enveloppe nationale allouée par le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Il est destiné à orienter la planification et l'identification des projets en définissant un nombre limité de domaines prioritaires, ainsi que les objectifs et les résultats à atteindre.

## **2. Priorités et objectifs principaux**

L'assistance offerte à l'Azerbaïdjan au titre du présent programme indicatif national se centrera sur trois domaines prioritaires. Pourtant, selon l'évolution de la situation quant

---

<sup>1</sup> Il s'agit des domaines prioritaires suivants: 1) contribuer à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh; 2) renforcer la démocratie dans le pays, au moyen, notamment, d'un processus électoral équitable et transparent, en conformité avec les exigences internationales; 3) renforcer la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit, conformément aux engagements internationaux de l'Azerbaïdjan (APC, Conseil de l'Europe, OSCE, Nations unies); 4) améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment en renforçant la lutte contre la corruption; 5) améliorer le fonctionnement des douanes; 6) soutenir un développement économique équilibré et constant, en mettant particulièrement l'accent sur la diversification des activités économiques, le développement des zones rurales, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale et territoriale; promouvoir le développement durable, et notamment la protection de l'environnement; 7) renforcer la convergence de la législation économique et des pratiques administratives; 8) renforcer la coopération en matière d'énergie et de transport entre l'UE et l'Azerbaïdjan, afin de réaliser les objectifs des conférences ministérielles de Bakou de novembre 2004, notamment en vue de développer dans la région des réseaux de transport et des marchés énergétiques et de les intégrer aux réseaux et marchés européens; 9) renforcer la coopération dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, notamment en matière de gestion des frontières; et 10) renforcer la coopération régionale.

au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh, la CE sera prête à apporter une assistance spécifique pour tous les aspects liés au règlement du conflit et à la consolidation de ce règlement.

*Domaine prioritaire n° 1: Soutien au développement démocratique et à la bonne gouvernance*

**Sous-priorité 1:** Réforme de l'administration publique et amélioration de la gestion des finances publiques

**Sous-priorité 2:** État de droit et réforme judiciaire

**Sous-priorité 3:** Droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales

**Sous-priorité 4:** Éducation, sciences et contacts/échanges entre les peuples

*Domaine prioritaire n° 2: Appui à la réforme socio-économique (en mettant l'accent sur l'alignement sur l'acquis communautaire), lutte contre la pauvreté et renforcement des capacités administratives*

**Sous-priorité 1:** Promouvoir le commerce bilatéral, améliorer le climat des investissements et approfondir la réforme sociale

**Sous-priorité 2:** Soutenir la mise en œuvre du programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement économique (SPPRED)/programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement durable (SPPRSD,) du programme d'État pour le développement régional et des programmes gouvernementaux concernant le secteur non pétrolier (renforcement de la compétitivité et diversification de l'économie).

**Sous-priorité 3:** Aspects réglementaires sectoriels, notamment en matière de comptabilité publique

*Domaine prioritaire n° 3: Appui aux réformes économiques et législatives dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement.*

**Sous-priorité 1:** Énergie, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux

**Sous-priorité 2:** Transports, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux

**Sous-priorité 3:** Environnement

### **3. Budget indicatif 2007-2010**

Les ressources financières disponibles pour l'Azerbaïdjan dans le cadre du programme indicatif national 2007-2010 sont estimées à 92 millions d'euros. Il importe de noter que cette dotation indicative couvre toute la durée du présent programme indicatif (soit quatre ans) et qu'il est donc possible que les programmes d'action annuels prévoient des

dotations différentes selon les années. Enfin, il est possible que l'enveloppe totale soit augmentée au titre de la facilité «Gouvernance» qui récompensera les pays couverts par la politique européenne de voisinage (PEV) qui obtiendront les meilleurs résultats en matière de gouvernance.

La ventilation indicative des ressources devrait être la suivante:<sup>2</sup>

<u>Domaine prioritaire n° 1:</u> Soutien au développement démocratique et à la bonne gouvernance	30 Mio EUR
<u>Domaine prioritaire n° 2:</u> Appui à la réforme socio-économique (en mettant l'accent sur l'alignement sur l'acquis communautaire), lutte contre la pauvreté et renforcement des capacités administratives	32 Mio EUR
<u>Domaine prioritaire n° 3:</u> Appui aux réformes économiques et législatives dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement	30 Mio EUR
<b>Total</b>	<b>92 Mio EUR</b>

Selon l'évolution de la situation quant au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh, la CE apportera une assistance spécifique pour tous les aspects liés au règlement du conflit et à la consolidation de ce règlement.

## **4. Domaine prioritaire n° 1: Soutien au développement démocratique et à la bonne gouvernance**

### **4.1. Contexte stratégique/justification**

Renforcer la démocratie et la bonne gouvernance est une grande priorité pour le gouvernement azerbaïdjanais, qui nécessitera un soutien constant de la part de la CE. Cette question est par ailleurs directement liée aux priorités du plan d'action PEV, notamment aux priorités n° 2, 3 et 4.<sup>3</sup>

Le soutien communautaire dans ce domaine s'inspirera des actions antérieures et en cours puisque la CE offre déjà une assistance substantielle au titre des programmes actuels. Cependant, les besoins encore considérables justifient le maintien d'un soutien prioritaire dans ce domaine.

<sup>2</sup> La répartition des ressources entre les domaines prioritaires pourra être revue dans les limites autorisées par la base juridique applicable.

<sup>3</sup> 2) renforcer la démocratie dans le pays, au moyen, notamment, d'un processus électoral équitable et transparent, en conformité avec les exigences internationales; 3) renforcer la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit, conformément aux engagements internationaux de l'Azerbaïdjan (APC, Conseil de l'Europe, OSCE, Nations unies); 4) améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment en renforçant la lutte contre la corruption.

Les questions liées à la gouvernance, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, y compris la liberté de la presse et de réunion, demeureront des priorités capitales, afin de contribuer au développement démocratique de l'Azerbaïdjan.

La réforme de l'administration publique et l'amélioration des finances publiques et de la fiscalité sont essentielles pour pouvoir renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la transparence et la responsabilisation des structures publiques et administratives à tous les niveaux. Les réformes dans ces secteurs sont d'autant plus importantes que l'Azerbaïdjan tirera des recettes non négligeables de l'extraction d'hydrocarbures, ressources qui devront être gérées d'une manière à la fois responsable et transparente, principalement pour lutter contre le problème de la pauvreté et pour encourager le développement du secteur non pétrolier et des régions autres que Bakou. Cela est par ailleurs vital pour garantir l'efficacité de la lutte contre la criminalité et la corruption. Dans ce contexte, l'adhésion de l'Azerbaïdjan à l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive (EITI)<sup>4</sup> a été un pas important et il faut encourager la continuation de la mise en œuvre de l'Initiative.

De même, une assistance complémentaire sera nécessaire en ce qui concerne la réforme judiciaire, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du plan d'action consistant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et à en renforcer la capacité administrative ainsi qu'à assurer l'impartialité et l'efficacité de la magistrature debout.

Ces mesures descendantes devraient être accompagnées d'une approche ascendante encourageant le respect des droits des citoyens et la participation du public dans les domaines politique, économique et social, pour ainsi renforcer la participation des citoyens à la vie publique et au contrôle des organes institutionnels et des services chargés de faire appliquer la loi, notamment au niveau local. Cela pourra également supposer des actions visant à favoriser et garantir la liberté d'expression et la liberté des médias. L'amélioration de l'accès à la justice et à l'aide juridictionnelle ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire pour la société civile constituent d'autres facteurs importants dans ce contexte.

L'assistance en faveur de la réforme et de la modernisation du système d'éducation visant, par des programmes d'échange notamment, à assurer la convergence avec les normes et les pratiques européennes sera essentielle pour étayer le développement

---

<sup>4</sup> L'Initiative pour la Transparence de l'industrie Extractive fut annoncée par le Premier Ministre du Royaume Uni Tony Blair lors du Sommet Mondiale sur le Développement Soutenable à Johannesburg, en septembre 2002. Le but de l'initiative est d'améliorer la transparence des paiements effectués par les compagnies aux gouvernements et aux instances liées aux gouvernements, ainsi que la transparence sur les revenus de la part des gouvernements. Ceci pourra aider à faire en sorte que les ressources naturelles et les revenus qu'elles engendrent soient bien gérées. L'Initiative est soutenue par une coalition forte et variée de l'industrie, de gouvernements, de bailleurs de fonds, d'institutions financières internationales, d'investisseurs institutionnels et d'ONG. Le Nigeria, l'Azerbaïdjan et le Ghana sont les trois premiers pays à avoir adopté les principes de l'Initiative et ses actions. Vingt-deux pays se sont engagés à mettre en œuvre l'Initiative.

démocratique, la stabilité sociale et la compétitivité économique. Des actions spécifiques visant à promouvoir des initiatives d'information sur l'UE en Azerbaïdjan (et vice-versa) devraient également être éligibles au bénéfice d'une aide.

Le soutien à la coopération scientifique et technologique sera également important en termes de contribution au développement économique durable et équitable de l'Azerbaïdjan.

## 4.2. Sous-priorités<sup>5</sup>

### 4.2.1. Sous-priorité 1: Réforme de l'administration publique et amélioration de la gestion des finances publiques et de la fiscalité, dont le contrôle interne des finances publiques et l'audit externe

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans la mise en place d'un État moderne attaché à satisfaire aux besoins des citoyens et capable de gérer les richesses générées par l'exploitation des hydrocarbures d'une manière responsable, transparente et efficace.

#### b) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent à:

- améliorer la qualité et l'efficacité des services fournis par l'administration publique, notamment en luttant contre la corruption, ainsi que celles des audits externes, d'une part, et à améliorer la gestion des finances publiques, la fiscalité et le contrôle interne des finances publiques, au niveau local notamment, d'autre part;
- renforcer l'efficacité de la programmation, de la mise en œuvre des programmes d'assistance et de la coordination des activités des donateurs.

#### c) Résultats escomptés

- élaboration de programmes de réforme de l'administration et de la fonction publique, comportant la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption;
- mise en œuvre de programmes de réforme au sein des ministères et des organismes publics sélectionnés;
- efficacité renforcée de l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les organismes gouvernementaux, contribuant à supprimer les obstacles bureaucratiques et à faciliter l'accès du public à ces organismes;
- capacité renforcée de l'instance nationale de coordination et du ministère du développement économique en matière de coordination des activités des donateurs;

---

<sup>5</sup> L'impact à long terme attendu, les objectifs spécifiques et les résultats escomptés reflètent dans la mesure du possible les objectifs énoncés dans le plan d'action PEV UE-Azerbaïdjan. Les objectifs pourront nécessiter des adaptations selon les résultats du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.



- amélioration de la qualité de la programmation et de la mise en œuvre des programmes d'assistance;
- élaboration de programmes prévoyant une gestion plus transparente et plus prévisible des finances publiques;
- programmes visant à améliorer la gestion des finances publiques testés dans certains domaines sélectionnés (régimes de sécurité sociale par exemple);
- alignement des normes de contrôle interne des finances publiques et d'audit externe sur les normes internationales;
- alignement des normes et des procédures de comptabilité publique sur les normes et pratiques européennes et internationales.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- Rapports d'évaluation/d'avancement positifs de l'UE et des autres bailleurs de fonds concernant l'efficacité et la transparence de l'administration publique, de la gestion des finances publiques et des mesures de lutte contre la corruption.

##### *Objectifs spécifiques*

- Meilleure qualité des services publics démontrée par des enquêtes concernant ces services;
- Utilisation plus efficace des ressources publiques démontrée par les budgets annuels.

### **4.2.2. Sous-priorité 2: État de droit et réforme judiciaire**

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans le renforcement de la démocratie, de l'État de droit, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à assurer l'efficacité, l'indépendance et la transparence du pouvoir judiciaire et à en renforcer les capacités administratives, ainsi qu'à veiller à l'impartialité, l'efficacité et l'indépendance de la magistrature debout.

#### c) Résultats escomptés

- efficacité, connaissances et intégrité renforcées des membres du pouvoir judiciaire (juges, procureurs, fonctionnaires du ministère de la justice et du système pénitentiaire), notamment par la mise en place d'un système de formation continue;
- mise en œuvre des réformes relatives aux codes civil, pénal et administratif et aux codes de procédure, sur la base des normes européennes;

- méthodes de travail et de coopération améliorées des services chargés de faire appliquer la loi et de la magistrature debout;
- mise en œuvre des réformes du système judiciaire;
- procédures juridiques simplifiées et accès facilité à la justice pour les citoyens et les opérateurs économiques, notamment par l'amélioration du système d'aide juridictionnelle;
- amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de l'application des actes judiciaires;
- infrastructures améliorées des tribunaux et de l'administration judiciaire;
- meilleure connaissance, au sein du pouvoir judiciaire et des services chargés de faire appliquer la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que des obligations et des engagements dérivés du droit international.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- Rapports d'évaluation/d'avancement positifs de l'UE et des autres bailleurs de fonds sur la situation concernant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

##### *Objectifs spécifiques*

- Plus hauts niveaux d'indépendance démontrés par des enquêtes auprès de juristes et d'avocats et capacités administratives renforcées du pouvoir judiciaire démontrées par la réduction du nombre d'affaires portées en appel et finalement annulées par la juridiction saisie en dernier lieu;
- mise en place de systèmes de règlement extrajudiciaire des litiges afin d'accélérer les affaires civiles et d'en réduire le coût;
- accès amélioré au système judiciaire pour les citoyens.

### **4.2.3. Sous-priorité 3: Droits de l'homme, développement de la société civile et collectivités locales**

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans le renforcement de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### b) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent à:

- veiller au respect des droits de l'homme (dont les droits des enfants et l'égalité entre les hommes et les femmes) et des libertés fondamentales, notamment dans les

domaines économique et social, conformément aux normes européennes et internationales;

- renforcer la participation des citoyens aux processus décisionnels et aux contrôles, notamment par l'intermédiaire des organisations de la société civile;
- améliorer la qualité des processus électoraux et leur alignement sur les normes internationales (UE, Conseil de l'Europe, OSCE/BIDDH);
- garantir la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté des médias;
- promouvoir et renforcer la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, dans les secteurs de l'environnement et de l'éducation par exemple; plus en général, encourager le développement global de la société civile
- renforcer les structures des collectivités locales conformément aux normes énoncées dans la Charte européenne de l'autonomie locale;
- favoriser un dialogue social actif entre les partenaires sociaux ainsi qu'un dialogue civil entre les acteurs publics et privés et la société civile;
- élaborer un plan d'action national pour les droits des enfants.

#### c) Résultats escomptés

- formation améliorée des services chargés de faire appliquer la loi et plus grande prise de conscience par ceux-ci de l'importance des élections, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont les normes fondamentales du travail;
- meilleure connaissance du public des structures et procédures de prise de décision et capacité renforcée des organisations de la société civile;
- amélioration de la qualité des processus électoraux;
- amélioration et bonne application du cadre juridique et administratif garantissant le respect de la liberté des médias, dont les droits des journalistes, et création d'un service de radiodiffusion public réellement indépendant;
- soutien de qualité à la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme administrative visant à renforcer les collectivités locales conformément aux normes européennes;
- dialogue institutionnalisé entre les acteurs concernés en vue d'assurer un développement économique, social et environnemental durable.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- rapports d'évaluation/d'avancement positifs de l'UE et des autres bailleurs de fonds sur la situation des droits de l'homme et le degré de participation des citoyens dans des domaines d'action tels que l'environnement.

##### *Objectifs spécifiques*

- plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, démontré par une réduction du nombre de cas de violation des droits de l'homme signalés par les donateurs et les médias;

- renforcement de la participation du public aux processus démontré, par exemple, par des études de cas concernant de grands projets d'infrastructure ou par la mise en place de structures représentatives des consommateurs;
- degré total de liberté d'expression et de liberté des médias, démontré par des évaluations indépendantes, des rapports d'ONG, etc.;
- renforcement des structures des collectivités locales démontré par une meilleure gestion des collectivités locales, et plus grande appropriation de celles-ci par les citoyens mesurée à partir de rapports élaborés par les donateurs et d'études sur les structures de la société civile et les groupes de citoyens;
- renforcement des structures de dialogue social, démontré par l'existence d'une réelle coopération tripartite et de conventions collectives.

#### **4.2.4. Sous-priorité 4: Éducation, science et contacts/échanges entre les peuples**

##### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans le renforcement du développement démocratique, de la compétitivité économique et de la stabilité sociale en Azerbaïdjan.

##### b) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent à:

- réformer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation, notamment par des programmes d'échange, et permettre une intégration plus poussée de l'Azerbaïdjan dans l'espace européen de la recherche;
- continuer à améliorer la qualité du système d'éducation et l'adapter aux besoins de l'économie, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise.

##### c) Résultats escomptés

- Amélioration de la qualité, des capacités, de la responsabilisation et de la gouvernance des systèmes d'éducation et de formation ainsi que de leur convergence avec les normes et pratiques européennes, supposant notamment une participation accrue aux programmes d'échange pertinents;
- interaction du secteur de l'éducation et de la formation avec la stratégie nationale pour l'emploi dans la perspective d'obtenir une intégration fonctionnelle des politiques en matière d'emploi et d'éducation;
- amélioration de la qualité de la formation professionnelle, notamment par le développement de compétences particulières dans le secteur des services (comme le tourisme par exemple);
- renforcement des capacités des structures de recherche (ressources humaines et matérielles), l'accent étant mis sur l'excellence scientifique;

- approfondissement des liens entre les communautés de scientifiques et de chercheurs (englobant les établissements et les réseaux d'enseignement) de l'UE et de l'Azerbaïdjan;
- amélioration de la connexion du réseau national pour l'enseignement et la recherche de l'Azerbaïdjan (AzRENA) au réseau paneuropéen GÉANT2, qui profitera au secteur scientifique et éducatif tout entier de l'Azerbaïdjan.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- rapports d'évaluation/d'avancement positifs de l'UE et des autres bailleurs de fonds concernant les indicateurs sociaux, les indicateurs relatifs aux inscriptions et les normes des systèmes d'éducation.

##### *Objectifs spécifiques*

- amélioration des systèmes d'éducation et de formation, démontrée par des études évaluant l'avancement des réformes et la convergence avec les normes et les pratiques européennes;
- renforcement de la participation des ressortissants azerbaïdjanais aux programmes communautaires pertinents en matière d'échange d'étudiants et de chercheurs;
- renforcement de l'intégration de l'Azerbaïdjan dans l'espace européen de la recherche, démontré par un plus grand nombre d'activités et de projets communs;
- connexion directe du réseau national pour l'enseignement et la recherche de l'Azerbaïdjan (AzRENA) au réseau paneuropéen GÉANT2.

Les interventions soutenues dans le domaine de l'éducation et de la formation seront mises en œuvre en coordination étroite avec le programme Tempus, qui sera financé par le programme interrégional IEVP. La diffusion et l'échange des meilleures pratiques dans ces domaines seront par ailleurs encouragés.

## **5. Domaine prioritaire n° 2: Appui à la réforme socio-économique (en mettant l'accent sur l'alignement sur l'acquis communautaire), lutte contre la pauvreté et renforcement des capacités administratives**

### **5.1. Contexte stratégique/justification**

La CE offrira son assistance en vue de permettre la réalisation de nouveaux progrès dans le sens de la mise en place d'une économie de marché viable et équilibrée et de veiller à une gestion responsable et transparente des recettes générées par l'extraction d'hydrocarbures, étant entendu que cette assistance englobera un appui à la diversification de l'économie et qu'elle bénéficiera à l'ensemble du pays. La CE soutiendra également l'alignement progressif des dispositions législatives et réglementaires de l'Azerbaïdjan sur celles de l'UE (comme le prévoient l'APC et le plan

d'action PEV) et leur mise en œuvre effective, ainsi que l'amélioration du climat des investissements en veillant à la transparence, à la prévisibilité et à la simplification des procédures. Par ailleurs, une assistance sera apportée dans le but d'approfondir la réforme sociale, de lutter contre la corruption et d'encourager l'alignement sur les normes sociales européennes, pour ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la situation de l'emploi légal en Azerbaïdjan, notamment par la formation et l'enseignement professionnels. La réduction des déséquilibres régionaux et l'amélioration des capacités de développement au niveau local constituent d'autres questions importantes à cet égard, de même que la promotion du développement durable et son intégration dans toutes les politiques sectorielles pertinentes. Enfin, la CE apportera son soutien à l'Azerbaïdjan dans le cadre de son processus d'adhésion à l'OMC.

La CE est idéalement en mesure de soutenir le processus de rapprochement et d'alignement puisqu'elle peut tirer parti de la vaste expérience acquise lors du processus d'adhésion des dix nouveaux États membres de l'UE. Lors de la définition de l'assistance à offrir dans ce domaine, l'accent devra être mis non pas seulement sur l'offre de conseils techniques concernant le rapprochement de la législation et l'alignement des procédures, mais aussi sur le renforcement des capacités administratives à tous les niveaux (notamment des ministères du commerce, de l'économie et des finances, des organismes statistiques et des autorités douanières), afin de veiller à l'appropriation au niveau national et à l'application effective des dispositions législatives et réglementaires harmonisées.

Le plan d'action UE-Azerbaïdjan définit un nombre considérable de domaines prioritaires en ce qui concerne les réformes réglementaires liées au marché et au commerce, notamment la facilitation des échanges, la législation et les procédures douanières, la réglementation technique, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité, les questions sanitaires et phytosanitaires, la protection des consommateurs, le droit d'établissement et le droit des sociétés, les services et marchés financiers, la fiscalité, la politique de la concurrence, la politique des entreprises (dont les PME), les droits de propriété intellectuelle et industrielle, les marchés publics et les statistiques.

L'assistance communautaire dans ce domaine est ainsi étroitement liée aux priorités énoncées dans le plan d'action PEV, notamment dans les domaines prioritaires n° 4, 5, 6 et 7<sup>6</sup> et aux sections 4.4 et 4.5.<sup>7</sup> Ces priorités reflètent également les recommandations formulées en 2003 par la Banque mondiale dans sa stratégie intégrée en matière de commerce et d'investissement non liés au secteur des hydrocarbures («*Integrated non-oil trade and investment strategy*») pour l'Azerbaïdjan.

---

<sup>6</sup> À savoir: 4) améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment en renforçant la lutte contre la corruption; 5) améliorer le fonctionnement des douanes; 6) soutenir un développement économique équilibré et constant, en mettant particulièrement l'accent sur la diversification des activités économiques, le développement des zones rurales, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale et territoriale; promouvoir le développement durable, et notamment la protection de l'environnement; et 7) renforcer la convergence de la législation économique et des pratiques administratives.

<sup>7</sup> À savoir, respectivement: réforme économique et sociale, lutte contre la pauvreté et développement durable; et questions liées au commerce, marché et réforme réglementaire, avec toutes leurs sous-sections.

D'une manière générale, une flexibilité maximale sera de rigueur afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins en constante évolution, aussi bien pendant qu'après la mise en œuvre du plan d'action actuel.

## **5.2. Sous-priorités**

### **5.2.1. Sous-priorité 1: Promouvoir le commerce bilatéral, améliorer le climat des investissements et approfondir la réforme sociale, dont celle des régimes de retraite et de sécurité sociale**

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans l'amélioration du climat des investissements, l'avancement des réformes économiques et sociales ainsi que l'alignement progressif de l'Azerbaïdjan sur le marché intérieur et les normes sociales de l'UE.

#### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à faciliter le commerce et à améliorer durablement le climat des investissements ainsi que la situation sociale et de l'emploi.

#### c) Résultats escomptés

- réformes réglementaires liées au marché sous la forme du rapprochement de la législation et de l'alignement des procédures (notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges, la législation et les procédures douanières, la réglementation technique, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité, les questions sanitaires et phytosanitaires, la protection des consommateurs, le droit d'établissement et le droit des sociétés, les services et marchés financiers, la fiscalité, la politique de la concurrence, la politique des entreprises (dont les PME), les droits de propriété intellectuelle et industrielle, les marchés publics et les statistiques), basées sur la mise en œuvre du plan d'action PEV et des réformes dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements, notamment par la suppression d'un grand nombre des obstacles existants, le rapprochement de la législation azerbaïdjanaise dans des domaines tels que les produits alimentaires et phytosanitaires et la réforme du régime fiscal et de l'administration;
- renforcement de la capacité administrative de l'administration douanière et amélioration de la législation douanière en vue de faciliter le commerce et de sécuriser la chaîne logistique internationale (cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes);
- mise en œuvre de réformes législatives et politiques dans les domaines social, de l'emploi et de la santé, axées sur la modernisation du système et l'alignement sur les normes et pratiques européennes;
- renforcement des capacités administratives afin de veiller à l'appropriation au niveau national et à l'application effective des dispositions législatives et réglementaires harmonisées.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- indicateurs de développement économique et social et degré d'alignement sur le marché intérieur mesurés et évalués par l'UE dans des rapports d'avancement.

##### *Objectifs spécifiques*

- accroissement et (en termes de produits) diversification des échanges, démontrés par les statistiques commerciales provenant du gouvernement et d'autres sources;
- amélioration du climat des investissements, démontrée par la hausse des investissements directs étrangers (IDE), des enquêtes réalisées auprès des investisseurs et des évaluations/rapports réalisés par l'UE et d'autres institutions;
- amélioration de l'emploi et de la situation sociale, démontrée par les données concernant la création d'emplois et les prestations de services sociaux;
- approfondissement de la réforme des régimes nationaux de retraite et de sécurité sociale.

#### **5.2.2. Sous-priorité 2: Soutenir la mise en œuvre du programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement économique (SPPRED)/programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement durable (SPPRSD),<sup>8</sup> du programme d'État pour le développement régional et des programmes gouvernementaux concernant le secteur non pétrolier (renforcement de la compétitivité et diversification de l'économie)**

##### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans l'amélioration de la compétitivité de l'économie azerbaïdjanaise par le renforcement des marchés sectoriels pertinents, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie,<sup>9</sup> de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme et des finances, ainsi que de la société de l'information, dans le but de diversifier l'économie (notamment par la constitution de groupements dans plusieurs secteurs non pétroliers) et de développer le cadre législatif et administratif applicable aux PME dans tous les secteurs.

##### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à lutter contre le problème de la pauvreté dans le pays, notamment en soutenant le développement du secteur non pétrolier de l'économie et en réduisant les déséquilibres géographiques dans la répartition des richesses entre la région de Bakou et le reste du pays.

---

<sup>8</sup> Le SPPRED (*State Programme on Poverty Reduction and Economic Development*) va être remplacé par le SPPRSD (*State Programme on Poverty Reduction and Sustainable Development*) qui devrait être adopté fin 2006.

<sup>9</sup> Cela suppose notamment la promotion de la convergence des normes techniques avec celles de l'UE.



### c) Résultats escomptés

- mise en œuvre réussie du programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement durable;
- réformes réglementaires sectorielles et renforcement des institutions conformément aux priorités énoncées dans le plan d'action et dans les stratégies sectorielles détaillées, notamment dans le secteur non pétrolier et dans le domaine du développement régional;
- renforcement des capacités administratives des ministères ou des structures publiques responsables des secteurs concernés afin de veiller à l'appropriation au niveau national et à l'application effective des mesures prévues.

### d) Indicateurs de résultat

#### *Impact à long terme*

- approfondissement des réformes dans les secteurs clés, évalué par l'UE dans des études/rapports d'avancement.

#### *Objectifs spécifiques*

- réduction de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté;
- augmentation de la contribution du secteur non pétrolier au PIB;
- réduction des disparités entre la région de Bakou et le reste du pays au regard des principaux indicateurs socio-économiques;
- degré de convergence réglementaire avec l'UE dans les secteurs clés, évalué par l'UE dans des études/rapports d'avancement.

## **5.2.3. Sous-priorité 3: Aspects réglementaires sectoriels, notamment en matière de comptabilité publique et de marchés de capitaux**

### a) Impact à long terme

Plus grand alignement de l'Azerbaïdjan sur le marché intérieur de l'UE et les normes internationales.

### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à faciliter le commerce et à améliorer durablement le climat des investissements ainsi que la situation sociale et de l'emploi.

### c) Résultats escomptés

- réformes réglementaires liées au marché sous la forme du rapprochement de la législation et de l'alignement des procédures (dont la réglementation technique, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité et les normes statistiques), sur

la base de la mise en œuvre de l'APC et du plan d'action PEV dans la perspective de la mise en conformité aux exigences européennes et internationales;

- amélioration des systèmes de normalisation, de certification et d'accréditation de l'Azerbaïdjan et renforcement des capacités des organisations locales responsables de ces fonctions;
- mise en œuvre des réformes dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements, notamment par la suppression d'un grand nombre des obstacles existants et le rapprochement de la législation azerbaïdjanaise dans des domaines tels que les produits alimentaires et phytosanitaires;
- développement du marché des valeurs mobilières, notamment d'un point de vue institutionnel, et meilleure conformité de la législation sur les droits de propriété intellectuelle avec les exigences de l'APC et du plan d'action PEV;
- capacité renforcée de l'organisme azerbaïdjanais responsable de la réglementation et de la certification des denrées alimentaires et d'autres produits fabriqués localement, dans le but d'assurer l'alignement des normes de qualité et de certification de conformité sur les normes européennes;
- mise en œuvre de réformes législatives et politiques dans les domaines social, de l'emploi et de la santé axées sur la modernisation du système et sur le rapprochement par rapport aux normes et pratiques européennes;
- renforcement des capacités administratives afin de veiller à l'appropriation au niveau national et à l'application effective des dispositions législatives et réglementaires harmonisées.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- indicateurs de développement économique et social et degré d'alignement sur le marché intérieur mesurés et évalués par l'UE dans les rapports d'avancement correspondants.

##### *Objectifs spécifiques*

- degré de convergence réglementaire avec l'UE dans les secteurs clés, évalué par l'UE dans des études/rapports d'avancement.

## **6. Domaine prioritaire n° 3: Appui aux réformes économiques et législatives dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement**

### **6.1. Contexte stratégique/justification**

Dans le secteur de l'énergie, l'Azerbaïdjan est un partenaire stratégique clé pour l'UE, aussi bien en tant que producteur que comme pays de transit. L'assistance en faveur de la réforme du marché national de l'énergie et du cadre législatif sera offerte sur la base des

priorités définies dans le plan d'action PEV et le protocole d'accord sur l'établissement d'un partenariat entre l'Azerbaïdjan et l'UE dans le domaine de l'énergie, qui a été signé à Bruxelles le 7 novembre 2006. Les autres domaines importants concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des nouvelles sources d'énergie et des sources d'énergie renouvelables.

Dans le passé, la CE est principalement intervenue dans ce domaine par le biais de ses programmes régionaux ou transfrontaliers et elle continuera de s'attaquer aux problèmes selon un cadre transnational assorti d'une réelle dimension régionale/transfrontalière. Toutefois, l'assistance pourra également, le cas échéant, être fournie au niveau national, voire régional et local.

Dans le secteur des transports, l'Azerbaïdjan accueille le siège du secrétariat général du Traceca qui a été le principal outil de collaboration dans le domaine des transports entre l'UE et douze pays d'Europe orientale et d'Asie centrale depuis 1993. Il convient également de mentionner que, conjointement avec d'autres pays d'Europe orientale, l'Azerbaïdjan a apporté une contribution constructive aux travaux du groupe à haut niveau sur l'extension des principaux axes de transport transeuropéens aux pays voisins, ainsi qu'à la coopération régionale concernant la mise en œuvre du corridor Traceca. L'assistance dans ce domaine se centrera sur les axes prioritaires et les projets identifiés par le groupe à haut niveau (notamment le corridor Traceca) que la Commission appuiera dans sa prochaine communication sur le rapport du groupe à haut niveau.

L'Azerbaïdjan a participé activement aux conférences ministérielles des transports et de l'énergie UE-mer Noire-mer Caspienne qui se sont tenues à Bakou le 14 novembre 2004 et continue de jouer un rôle actif dans les groupes de travail qui ont été créés en guise de suivi de ces conférences.

S'agissant du développement d'infrastructures écologiques, des besoins spécifiques ont été identifiés au niveau national, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau et de la protection de l'environnement.

## **6.2. Sous-priorités**

### **6.2.1. Sous-priorité 1: Énergie, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux**

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans le renforcement de la compétitivité du système énergétique azerbaïdjanais en soutenant la fourniture de services améliorés et financièrement viables.

#### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à faire avancer les réformes économiques et législatives dans le secteur de l'énergie, à promouvoir un niveau élevé de sûreté et de sécurité des infrastructures énergétiques et à encourager l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables en Azerbaïdjan.

#### c) Résultats escomptés

- renforcement de la convergence et des réformes structurelles sur le marché de l'énergie azerbaïdjanais;
- élaboration d'une politique globale de gestion de la demande en énergie;
- élimination des distorsions de prix de l'énergie nationale, en se fondant sur les principes de l'économie de marché, et amélioration globale de la viabilité financière des secteurs du gaz et de l'électricité.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- Indicateurs de développement économique et amélioration des prestations de services évalués par l'UE/autres institutions et par des enquêtes effectuées auprès des usagers.

##### *Objectifs spécifiques*

- Amélioration du marché national de l'énergie et renforcement de son efficacité, démontrés par des rapports/évaluations techniques.

### **6.2.2. Sous-priorité 2: Transports, dont les réformes du cadre législatif national et des marchés nationaux**

#### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans le renforcement de la compétitivité du système de transport azerbaïdjanais en soutenant la fourniture de services améliorés et financièrement viables.

#### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à faire avancer les réformes économiques et législatives dans le secteur des transports, à soutenir le rapprochement des normes législatives et techniques de l'Azerbaïdjan et à promouvoir un niveau élevé de sûreté et de sécurité dans tous les moyens de transport.

### c) Résultats escomptés

- renforcement de la convergence du marché et mise en œuvre, d'après les meilleures pratiques européennes, de réformes structurelles et institutionnelles dans le secteur des transports de l'Azerbaïdjan;
- mise en œuvre de réformes législatives et institutionnelles d'après les meilleures pratiques européennes.

### d) Indicateurs de résultat

#### *Impact à long terme*

- Indicateurs de développement économique et amélioration des prestations de services évalués par l'UE/autres institutions et par des enquêtes effectuées auprès des usagers.

#### *Objectifs spécifiques*

- Amélioration du secteur national des transports et renforcement de son efficacité, démontrés par des rapports/évaluations techniques.

## **6.2.3. Sous-priorité 3: Environnement**

### a) Impact à long terme

L'impact à long terme attendu réside dans l'intégration des considérations liées à la protection de l'environnement et au développement durable dans les politiques sectorielles du pays.

### b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique consiste à améliorer la gestion législative et administrative des défis environnementaux en Azerbaïdjan, en tenant compte des meilleures pratiques et de l'expérience européennes.

### c) Résultats escomptés

- Mise en place d'un système efficace d'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement;
- élaboration de plans sectoriels en matière d'environnement (gestion des déchets et de l'eau, pollution de l'air, etc.), en vue de leur intégration dans les politiques gouvernementales;
- renforcement des structures et des procédures permettant d'évaluer les incidences sur l'environnement;
- alignement de la législation et des normes environnementales de l'Azerbaïdjan sur celles de l'UE;
- renforcement des capacités administratives, notamment pour la délivrance de permis intégrés.

#### d) Indicateurs de résultat

##### *Impact à long terme*

- Amélioration de la protection de l'environnement, évaluée par l'UE/autres institutions et par des enquêtes réalisées auprès des usagers.

##### *Objectifs spécifiques*

- Intégration réelle des questions d'environnement et de développement durable dans les politiques publiques et les entreprises privées.

## **7. Mise en œuvre**

Le principe général sur lequel repose le programme est celui du partenariat pour atteindre des objectifs politiques communs. Pour atteindre le degré d'appropriation que cela nécessite, il convient d'associer autant que possible les homologues azerbaïdjanais à la définition des activités, pour ainsi mettre en avant le lien qu'il s'impose de créer entre les objectifs politiques communs et l'assistance communautaire. Cela suppose notamment d'étudier les possibilités de cofinancement de la part de l'Azerbaïdjan, ce qui démontrerait par ailleurs son engagement.

L'adoption d'un trop grand nombre de mesures autonomes de petite envergure supposerait une surcharge de travail administratif et, d'une manière générale, retarderait la mise en œuvre. C'est pourquoi il importe que les programmes comportent un nombre limité d'éléments caractérisés par une souplesse fonctionnelle. Même si des mécanismes détaillés de mise en œuvre seront définis pour chaque action, une aide aux programmes sectoriels, dont le recours au financement groupé et/ou à l'assistance budgétaire sectorielle, est encouragée dès lors que les conditions requises sont réunies. Dans ces circonstances, la liste de sous-priorités mentionnée dans le présent document est réputée être indicative. La Commission, en étroite coopération avec le pays partenaire, procédera en temps utile à un exercice régulier d'identification afin de sélectionner dans la liste indicative du PIN les sous-priorités qui se révéleront être les plus justifiées à la lumière des éléments habituellement pris en compte dans ce type d'analyse.

Les nouveaux instruments de coopération, tels que les actions de jumelage et TAIEX, devraient être particulièrement utiles dans les domaines de la réforme réglementaire et du renforcement des capacités administratives. Aussi ceux-ci doivent-ils être exploités au maximum. La flexibilité sera particulièrement importante dans ces domaines si l'on veut que l'assistance communautaire puisse s'adapter à l'évolution des priorités politiques. Le cas échéant, l'Azerbaïdjan bénéficiera d'une aide en vue de sa participation aux programmes, agences et réseaux communautaires, pour autant que ceux-ci soient ouverts au pays. Cette aide devrait également concerner les bénéficiaires finals afin de leur permettre de profiter des opportunités offertes par les programmes qui leur sont ouverts.

En ce qui concerne l'appui au développement des infrastructures, l'assistance communautaire devra être mise en œuvre en étroite collaboration avec la BEI, la BERD et d'autres institutions financières internationales. Elle pourra être offerte au profit de la préparation d'investissements et de la réalisation d'évaluations des incidences sur l'environnement et financer des investissements spécifiques. Pour pouvoir bénéficier d'une aide de la CE, tout projet de développement d'infrastructures devra être pleinement conforme aux exigences correspondantes de l'acquis communautaire.

Ainsi que l'explique le document de stratégie de l'Azerbaïdjan, les bonifications d'intérêts peuvent exercer un effet de levier sur les investissements des institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports.

Un mécanisme approprié devra être mis en place pour favoriser le développement de la société civile, notamment au niveau local.

## **8. Risques et hypothèses**

L'hypothèse principale qui sous-tend le présent programme indicatif est l'attachement continu au programme de réforme et aux objectifs politiques énoncés dans le plan d'action PEV UE-Azerbaïdjan et dans l'accord de partenariat et de coopération (APC). Dans le cas où cette hypothèse ne serait plus vraie à la suite de changements politiques majeurs opérés par l'Azerbaïdjan, les priorités visées par le présent programme indicatif et le document de stratégie par pays pourraient devoir faire l'objet d'une révision prématurée.

En ce qui concerne le passage à de nouveaux mécanismes de distribution de l'assistance et à de nouvelles méthodes de financement (appui budgétaire par exemple), l'hypothèse est qu'un appui budgétaire direct en faveur des réformes macroéconomiques ou sectorielles ne sera offert que si:

- a) la gestion des dépenses publiques est suffisamment transparente, responsable et efficace;
- b) des politiques macroéconomiques et sectorielles claires définies par le pays lui-même et approuvées par ses principaux donateurs et les institutions financières internationales sont en place;
- c) les procédures de passation des marchés publics sont ouvertes et transparentes, et
- d) des objectifs précis sont définis pour cet appui budgétaire direct, et notamment des critères d'évaluation des incidences.

Cette aide ne sera décaissée qu'en cas de respect de critères de performances macroéconomiques et d'ajustement structurel clairs et mesurables, basés sur les programmes économiques du pays bénéficiaire et la réalisation des objectifs de l'aide, contrôlés d'après des critères d'évaluation prédéterminés.

Une dernière hypothèse est que le gouvernement azerbaïdjanais parvienne à mettre en œuvre certaines réformes au sein des divisions institutionnelles responsables du travail aux niveaux central et régional/local. En effet, l'État azerbaïdjanais est actuellement extrêmement centralisé et les collectivités locales n'ont pour ainsi dire aucun pouvoir réel, d'où différents types de problèmes, dont la corruption. Une réforme approfondie des relations entre l'administration centrale et les collectivités locales (également mentionnée comme priorité dans le plan d'action PEV) doit dès lors être envisagée comme autre condition de réussite de la mise en œuvre du présent programme d'assistance.

## **9. Alignement, harmonisation et consultation**

### **9.1. Dialogue avec le gouvernement et alignement sur les politiques nationales**

Les objectifs politiques énoncés dans le plan d'action UE-Azerbaïdjan ont été officiellement acceptés par les deux parties le 14 novembre 2006.

Les consultations avec les autorités azerbaïdjanaises concernant le présent programme et le document de stratégie de l'Azerbaïdjan ont démarré à l'occasion d'une mission de programmation en juillet 2006. Il a été décidé à ce stade que la stratégie concernant l'assistance future devait être basée sur les objectifs politiques définis d'un commun accord entre l'UE et l'Azerbaïdjan tout en sélectionnant un nombre limité de domaines prioritaires dans lesquels l'impact de l'assistance financière de la CE est censé être le plus important. L'Azerbaïdjan a noté avec satisfaction que le futur I EVP offrirait un instrument plus souple et que l'assistance communautaire ne prendrait plus essentiellement la forme d'une assistance technique.

### **9.2. Harmonisation et coordination avec les États membres, les autres bailleurs de fonds et la société civile**

Les États membres ont été informés du programme et invités à formuler leurs commentaires à son sujet.

Des contacts intensifs ont été maintenus à Bakou et à Bruxelles avec tous les autres bailleurs de fonds, notamment la BEI, la BERD, la Banque mondiale, le PNUD et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, il conviendra de veiller, au cours de la période à venir, à renforcer la coordination des donateurs, notamment dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des programmes d'appui sectoriel.